



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 42350

Texte de la question

M. Louis Cosyns attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les possibilités pour les collectivités locales d'accorder des bourses aux étudiants en médecine. Les bourses peuvent être accordées aux étudiants s'engageant, à la fin de leurs études, à s'installer dans une zone déficitaire en offre de soins. De nombreuses collectivités, situées en zone de revitalisation rurale ne sont pas encore déficitaires en offre de soins, mais vu l'âge des médecins y exerçant, savent qu'elles le seront à terme. Afin de ne pas se trouver dans cette situation, elles aimeraient pouvoir accorder des bourses aux étudiants en médecine s'engageant à venir s'installer sur leur territoire. Du fait de la durée de la formation des médecins, cette idée de bonne gestion prévisionnelle se heurte à la législation actuelle. C'est pourquoi il lui demande, afin de lutter de façon préventive contre le déficit en offre de soins, si le gouvernement entend étendre aux zones de revitalisation rurale les mêmes possibilités qu'aux zones déficitaires en offre de soins d'accorder des bourses aux étudiants en médecine.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42350

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1495

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)